

DEMANDE D'ADMISSION DEROGATOIRE EN PREMIERE ANNEE COMMUNE DES ETUDES DE SANTE

Sont concernés par cette demande d'admission **uniquement les étudiants suivants** :

- bacheliers 2012 hors Académie de Montpellier
- étudiants titulaires d'un diplôme français de fin d'études secondaires (Baccalauréat ou DAEU) obtenu avant 2012
- étudiants français ou ressortissants européens titulaires ou futurs titulaires d'un diplôme de fin d'études secondaires, permettant l'accès à l'enseignement supérieur, délivré dans l'Espace Economique Européen hors France (les 26 autres pays de l'Union Européenne + Islande, Norvège et Lichtenstein), la Confédération Suisse, les Principautés d'Andorre et de Monaco, ou délivré en dehors de l'Europe.
- étudiants européens ou ressortissants d'un pays hors Europe inscrits en 2011-2012 dans une université française, en Licence, Master ou Diplôme Universitaire de Technologie (DUT)
- étudiants titulaires ou futurs titulaires d'un Baccalauréat International (OBI)

Si votre situation ne correspond à aucun de ces profils, vous relevez soit d'une Admission Post-Bac, soit d'une Demande d'Admission Préalable.

DOCUMENTS A FOURNIR POUR CONSTITUER LA DEMANDE D'ADMISSION

- ✓ le **formulaire** de 2 pages disponible à la suite de cette notice, dûment complété et signé
- ✓ une photocopie recto verso de la **carte d'identité**, ou photocopie du **passport**, en cours de validité
- ✓ **une enveloppe format 16,2 x 22,9 cm timbrée** (tarif 20 g ; envoi depuis l'étranger : coupon international) et libellée à votre nom et adresse (lieu de résidence en juin 2012)
- ✓ bacheliers 2012 hors Académie de Montpellier : un **certificat de scolarité/inscription en Terminale**
- ✓ étudiants ayant commencé des études supérieures : photocopie du **diplôme de fin d'études secondaires** + photocopie des **cartes d'étudiant ou certificats de scolarité délivrés depuis ce diplôme**
- ✓ étudiants inscrits dans une université française en 2011-2012 : le **formulaire de transfert de dossier** à retirer auprès du service scolarité de l'université d'origine, avec signature, tampon et avis favorable de l'établissement de départ
- ✓ étudiants ressortissants d'un pays où le français n'est ni langue officielle ni langue administrative : photocopie du **test de niveau de français** : DALF, DELF B2 minimum, TCF B2 minimum
- ✓ pour tout document établi à l'étranger, une **traduction officielle en français**

TOUT DOSSIER INCOMPLET (documents à fournir manquants) OU PRESENTANT DES OMISSIONS, notamment au niveau du cursus de l'étudiant, RECEVRA UNE REPONSE NEGATIVE DE LA PART DE LA FACULTE.

N O T I C E E X P L I C A T I V E - A C C O N S E R V E R

ORIENTATION ACTIVE

Préalablement à cette demande d'admission, les lycéens en Terminale en 2011-2012 peuvent bénéficier d'un avis pédagogique sur leur projet d'études dans un cursus santé : entre janvier et mars 2012, renseignez-vous auprès du SCUIO-IP (Service Commun d'Information et d'Orientation Universitaire - Insertion Professionnelle) de l'UM1. Contact : scuio@univ-montp1.fr - tél : 04 67 41 76 00 - www.univ-montp1.fr/formation

AUTORISATION DE REPRISE D'ETUDES

Vous avez exercé une activité professionnelle en France pendant au moins une année et vous souhaitez reprendre des études, renseignez-vous auprès du Service de Formation Continue DIDERIS dès-à-présent, et avant de déposer votre demande d'admission.

Contact : maud.andre@univ-montp1.fr - tél : 04 34 43 21 85

INFORMATIONS SUR LES ETUDIANTS DE PREMIERE ANNEE DE SANTE

L'analyse des résultats du concours de la PACES 2010-2011 ont permis de constater les éléments suivants :

- 92 % des candidats sont titulaires d'un baccalauréat S
- le taux de réussite (pour les 4 filières : médecine, pharmacie, odontologie, maïeutique) s'élève à 25,20 %
- le **taux de réussite** varie en fonction du baccalauréat et de la mention obtenus :
 - taux inférieur à 9 % si le baccalauréat n'est pas de série S
 - taux de 9 % en cas de mention passable ; taux de 62 % en cas de mention très bien

ENVOI / DEPOT DU DOSSIER D'ADMISSION :

A l'Université Montpellier 1, **les enseignements de la PACES sont répartis sur trois sites**. Le dossier de demande d'admission dérogatoire sera envoyé ou déposé sur le site où l'étudiant envisage de suivre les cours :

SITE PACES FLAHAULT

UFR Sciences Pharmaceutiques
et Biologiques
Service Scolarité 1^{er} cycle
A l'attention de M. BEAULERET
15 avenue Charles Flahault
BP 14491
34093 Montpellier cedex 5

SITE PACES GIRAUD

UFR Médecine Montpellier-Nîmes
Service Scolarité 1^{er} cycle
A l'attention de Mme CHAULET
2 rue Ecole de Médecine
CS 59001
34060 Montpellier cedex 2

SITE PACES NIMES

UFR Médecine Montpellier-Nîmes
Service Scolarité 1^{er} cycle
A l'attention de Mme MEY
186 Chemin du Carreau de Lanes
CS 83021
30908 Nîmes cedex 02

Une seule demande possible : les demandes d'admission dérogatoire déposées par le même étudiant sur plusieurs sites de la PACES ne seront pas examinées.

DATE LIMITE DE DEPOT DE LA DEMANDE D'ADMISSION :

le dossier doit être arrivé (délai postal d'acheminement compris) ou doit être déposé sur le site PACES envisagé au plus tard le 15 mai 2012.

Une réponse sera communiquée par courrier en juin. Aucune réponse ne sera donnée par téléphone ou courriel.

Le site des enseignements sera confirmé à l'étudiant(e) au moment de son inscription administrative.

Cette décision de l'Université sera sans possibilité de recours.

RAPPEL

Pour obtenir l'AUTORISATION D'INSCRIPTION EN PACES

à l'Université Montpellier 1, dans le cadre d'une admission dérogatoire, il faut :

- respecter la date butoir de dépôt de la demande d'admission (formulaire en page suivante + pièces justificatives) en tenant compte des délais postaux d'acheminement,
- justifier, au plus tard au moment de l'inscription administrative, de l'obtention en France ou à l'étranger d'un diplôme de fin d'études secondaires permettant l'accès à l'enseignement supérieur,
- pour les étudiants ressortissants d'un pays où le français n'est ni langue officielle ni langue administrative, justifier également d'un niveau B2 minimum en langue française (DALF, DELF...).

DEMANDE D'ADMISSION DEROGATOIRE

ANNEE UNIVERSITAIRE 2012-2013

COORDONNEES PERSONNELLES

NOM : Prénom :

Homme Femme Date de naissance : / / Nationalité :

Ville et département (ou pays) de naissance :

Adresse :

..... Tél :

Courriel :

SITE PACES DEMANDÉ

Montpellier

Nîmes

Le site des enseignements sera confirmé à l'étudiant(e) au moment de l'inscription administrative.
Cette décision de l'Université sera sans possibilité de recours.

PRECISEZ VOS MOTIFS DE DEMANDE D'ADMISSION EN PACES à l'Université Montpellier 1

DIPLOME DE FIN D'ETUDES SECONDAIRES

diplôme en cours d'obtention diplôme déjà obtenu - Année : (rappel : joindre le justificatif)

Lieu d'obtention : France autre pays :

Ville : Académie :

Type de diplôme : **Baccalauréat français** : Général Technologique Professionnel

Série : Spécialité : Mention (si Bac obtenu) :

DAEU : option A option B

Diplôme étranger - Intitulé :

Baccalauréat international (diplôme délivré par l'OBI)

page 1 / 2

DEMANDE D'ADMISSION DEROGATOIRE EN PACES 2012-2013 (suite et fin)

NOM : Prénom :

ETUDES ENGAGEES DEPUIS L'OBTENTION DU DIPLOME DE FIN D'ETUDES SECONDAIRES

Rubrique ne concernant QUE les étudiants ayant obtenu leur diplôme de fin d'études secondaires en 2011 ou antérieurement.

A noter : votre cursus dans l'enseignement supérieur doit être détaillé année par année, **sans omission**.

Années	Formation(s) suivie(s)	Etablissement(s)	Ville(s)
2011-2012			
2010-2011			
2009-2010			
....			

- Avez-vous déjà été inscrit(e) en première année d'une formation de santé en France (médecine, pharmacie, odontologie, maïeutique) : oui (rappel : joindre le justificatif) non
- Avez-vous obtenu une autorisation de transfert du dossier universitaire ? oui (rappel : joindre le justificatif) non

A noter : l'absence d'avis favorable de la part de l'université d'origine entraînera un refus d'admission en PACES à l'UM1.

NIVEAU DE LANGUE FRANCAISE

Rubrique ne concernant QUE les étudiants ressortissants d'un pays où le français n'est ni langue officielle ni langue administrative.

A noter : pour les pays où le français n'est pas la seule langue officielle, la dispense du test linguistique n'est acquise qu'aux étudiants ayant effectué toute leur scolarité secondaire dans un établissement francophone (justificatif à fournir).

Niveau de français validé (rappel : joindre le justificatif) : B2 C1 C2

ACTIVITES PROFESSIONNELLES

Rubrique ne concernant QUE les titulaires d'un diplôme de fin d'études secondaires obtenu avant 2010 :

Avez-vous exercé une activité professionnelle en France à temps plein sur une année minimum ? oui non

Avez-vous déjà contacté le service de Formation Continue - DIDERIS de l'UM1 ? oui non

Je, soussigné(e), déclare sur l'honneur ne pas être exclu(e) des études médicales et/ou pharmaceutiques, avoir pris connaissance des informations mentionnées sur ce formulaire précédé de sa notice explicative, et certifie l'exactitude des renseignements portés ci-dessus.

Signature :

Fait à : le :/...../ 2012